



## Licenciement pour inaptitude

-----  
Par steph64

Bonjour, je suis en arrêt de travail en accident de travail. le medecin du travail va déclarer une inaptitude totale à l'entreprise et l'entreprise va me licencier.

Mes revenus actuels en arrêt de travail sont supérieurs à mes revenus avant mon arrêt de travail du fait des augmentations de revenus depuis le début de mon arrêt et que l'entreprise pratique la compensation de salaire.

Dans ce cas précis, est ce mon revenus avant l'arrêt ou mon revenus avant le licenciement qui est pris en compte pour le calcul de la prime de licenciement?

il y a une différence tout de meme de 5000 euros entre les 2 calculs.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.